

# Moins d'entrées en contrats aidés mais un nombre de bénéficiaires en hausse en 2014

En 2014, en Aquitaine, le nombre d'entrées en contrats aidés est en diminution. Il l'est en particulier pour celui des entrées en contrats uniques d'insertion tandis que le nombre de contrats d'emplois d'avenir signés est quasi stable. Globalement, le nombre de bénéficiaires en contrats aidés progresse. Au sein des dispositifs d'accompagnement des mutations économiques, le recours à l'activité partielle est en légère progression, mais le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi est stable.

Jérôme Scarabello, Direccte Aquitaine

## Moins d'entrées en contrat unique d'insertion en 2014

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, l'État subventionne des emplois dans le secteur non marchand - les CUI-CAE (contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi) - et, dans une moindre mesure, dans le secteur marchand - les CUI-CIE (contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi).

En Aquitaine, près de 17 000 contrats uniques d'insertion (CUI) ont été signés en 2014, dont 14 500 CUI-CAE dans le secteur public et associatif et 2 500 CUI-CIE dans le secteur marchand (*figure 1*). Le nombre d'entrées en CUI diminue ainsi de 23 % par rapport à 2013 (-25 % pour les CUI-CAE et -9,5 % pour les CUI-CIE), en raison notamment d'une substitution par les emplois d'avenir. Toutefois, le nombre de bénéficiaires de CUI reste stable.

## 3 800 « emplois d'avenir » signés en 2014

Les « emplois d'avenir » complètent la boîte à outils des dispositifs d'aide à l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle. Leur objectif est de promouvoir des contrats longs (3 ans) permettant la mise en œuvre d'actions de formation tout au long du contrat en ciblant les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Ils sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et aux personnes handicapées de moins de 30 ans.

Les critères d'accès peuvent évoluer en fonction du niveau de diplôme et du territoire de résidence du bénéficiaire.

Fin 2014, 3 800 emplois d'avenir pour l'insertion dans l'emploi et la formation des jeunes ont été signés en Aquitaine, soit une quasi-stabilité par rapport à 2013. En revanche, le nombre de bénéficiaires (« stock ») augmente de moitié entre fin 2013 et fin 2014 (*figure 2*).

Le contrat de génération est un autre dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences et de l'expérience entre générations. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche effectuée par les PME sous certaines conditions. En 2014, 1 800 demandes ont été reçues, concernant 1 300 entreprises de la région.

## Légère hausse du recours à l'activité partielle

En période de difficulté, une entreprise peut réduire ou suspendre son activité. Le salarié, en situation d'activité partielle, continue de percevoir une rémunération, prise en charge en partie par l'État. Il peut également bénéficier d'actions de formation durant cette période d'activité partielle.

Le recours à l'activité partielle en 2014 est globalement supérieur à l'année précédente. Les heures consommées et les effectifs concernés augmentent : 1,19 million d'heures d'activité partielle

ont été consommées, soit 5 % de plus qu'en 2013 (*figure 3*). En moyenne, 2 000 salariés par mois étaient concernés par ce dispositif dans la région.

La hausse est marquée dans la fabrication de matériels de transport, dans les services à la personne et dans les activités de logistique-entrepôt. L'industrie automobile, du bois-papier et le BTP demeurent les plus gros consommateurs d'activité partielle.

## Stabilité du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi

En 2014, en Aquitaine, 21 entreprises ont mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), un nombre stable par rapport à 2013. Le PSE vise à éviter les licenciements ou à en limiter le nombre. Il prévoit un plan de reclassement visant à faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement ne pourrait être évité, notamment celui des salariés âgés ou présentant des caractéristiques sociales ou de qualification rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile.

En outre, 990 licenciements économiques collectifs ont été recensés en 2014 en Aquitaine dans 58 entreprises de moins de 10 salariés. Parmi ces entreprises, 38 étaient en situation de liquidation judiciaire. Près de 28 % de ces licenciements ont été opérés dans le secteur de la construction et 65 % dans la zone d'emploi de Bordeaux. ■

## Pour en savoir plus

- Site de la Direccte Aquitaine : [www.aquitaine.direccte.gouv.fr](http://www.aquitaine.direccte.gouv.fr) → Publications et statistiques
- Site de la Dares : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) → Études, recherches, statistiques de la Dares

**1 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi en Aquitaine**

	2013	2014 (p)	Évolution 2014/2013 (en %)
<b>Contrats en alternance</b>			
Contrats de professionnalisation	nd	nd	///
Contrats d'apprentissage du secteur privé	12 586	12 452	- 1,1
<b>Emplois aidés du secteur marchand</b>			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	2 684	2 429	- 9,5
Emplois d'avenir	650	1 010	55,4
<b>Emplois aidés du secteur non marchand</b>			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) <sup>(1)</sup>	19 469	14 532	- 25,4
Emplois d'avenir	3 143	2 750	- 12,5
<b>Mesures d'accompagnement des jeunes</b>			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	7 772	7 323	- 5,8

p : données provisoires

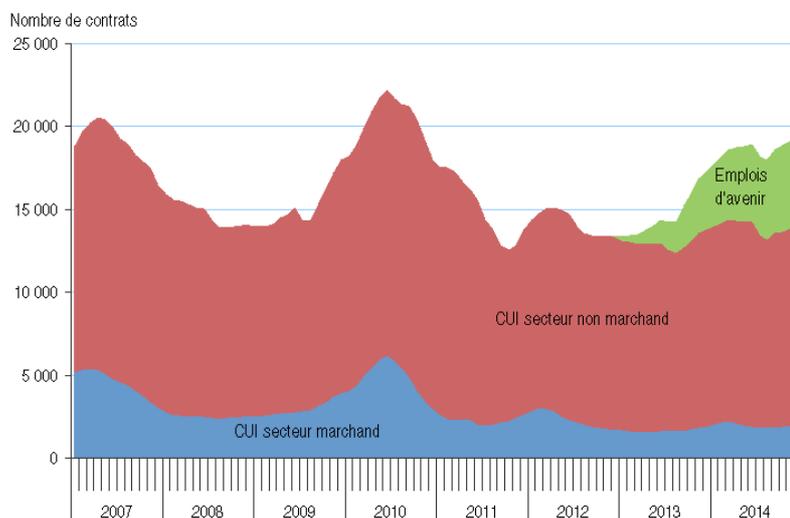
nd : données non disponibles

/// : absence de résultat due à la nature des choses

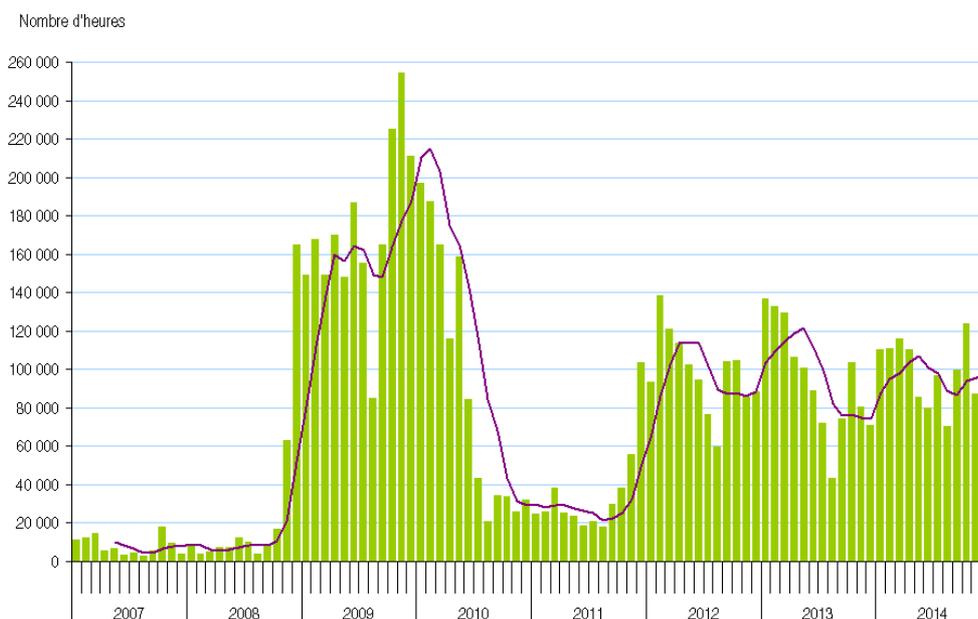
(1) : les contrats aidés CUI-CAE de 2013 ont une durée de 6 à 24 mois et ceux de 2014, une durée de 12 à 24 mois.

Note : extraction en avril 2015

Source : Dares

**2 Nombre de bénéficiaires de contrats aidés (stock) en Aquitaine**


Source : Dares - ASP

**3 Évolution mensuelle du nombre d'heures consommées d'activité partielle en Aquitaine**


Source : Dares - ASP